

SG IS FUND - EURO GOVERNMENT BONDS

Rapport mensuel

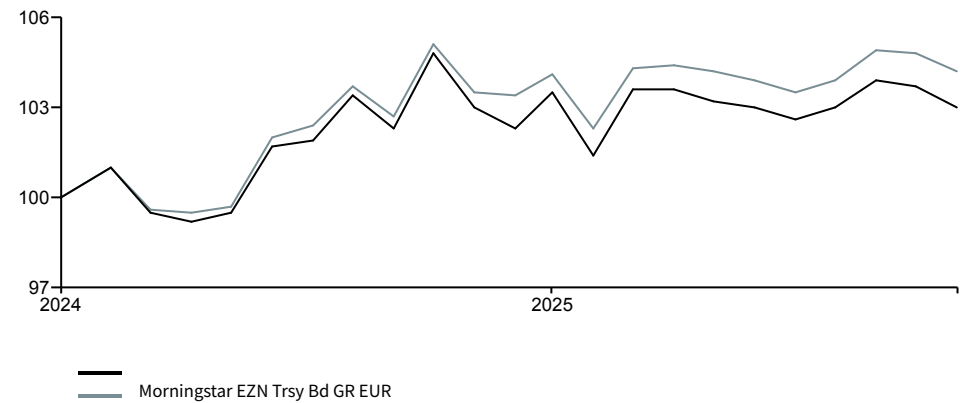
OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du Compartiment est, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, de surperformer annuellement l'indice ICE BofA Euro Government (EG00 Index) coupons réinvestis, en s'exposant aux marchés d'obligations d'Etats de la zone Euro. Cette gestion est mise en œuvre de façon discrétionnaire. Les décisions d'investissement intègrent à la fois des critères financiers et non financiers. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte lors de la sélection des titres, afin d'évaluer la capacité des gouvernements à transformer les enjeux de développement durable en moteurs de performance.

HISTORIQUE DE PERFORMANCES

Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs

GRAPHIQUE DE PERFORMANCES (base 100)



PERFORMANCES

Performances cumulées	1 mois	3 mois	Depuis le début de l'année	1 an	3 ans *	5 ans *	Depuis lancement *
Fonds	-0,67%	0,00%	0,04%	0,04%	-	-	1,74%
Benchmark**	-0,63%	0,22%	0,63%	0,63%	-	-	2,33%
Ecart	-0,04%	-0,23%	-0,59%	-0,59%	-	-	-0,60%

Performances calendaires	2025	2024	2023	2022	2021
Fonds	0,04%	-	-	-	-
Benchmark**	0,63%	-	-	-	-
Ecart	-0,59%	-	-	-	-

**Morningstar EZN Trsy Bd GR EUR

Source : Société Générale Investment Solutions (Europe)

DONNÉES DE RISQUE

	Volatilité			Beta	Sharpe
	1 an	3 ans *	5 ans *		
Fonds	3,59%	-	-	-	-
Benchmark**	3,14%	-	-	-	-

Source : Société Générale Investment Solutions (Europe)

DÉCEMBRE 2025

PART INSTITUTIONNEL EURO
LU3099142443

Indicateur Synthétique de Risque (SRI) ⁽¹⁾



Classification SFDR

Article 8

Minimum d'investissement durable

30%

Catégorie Morningstar

Obligations EUR Emprunts d'Etat

Horizon d'investissement recommandé

5 ans

Actifs nets

EUR 399,42 M

Valeur Liquidative

EUR 1032,50

Devise du fonds

EUR

Devise de la part

EUR

Date de lancement

02/12/2025

Forme juridique

UCITS Luxembourg SICAV

Société de gestion

Société Générale Investment Solutions (France)

Valorisation/Souscription/Rachat

Quotidienne

Souscription minimum

3 000 000 EUR

Autres parts disponibles

Coûts ponctuels

Coûts d'entrée	1,00%
Coûts de sortie	0,00%

Coûts récurrents

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,52%
Coûts de transaction	0,12%

(1) Échelle de risque allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé); le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

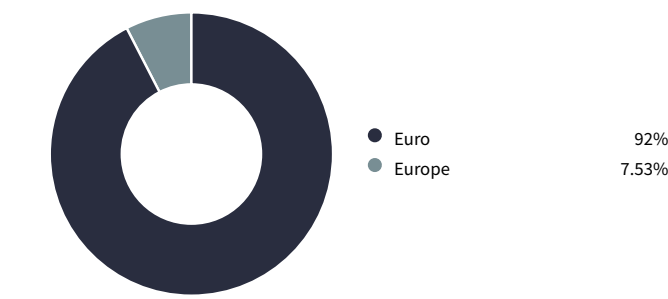
(2) © 2025 Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations contenues dans les présentes: (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs d'informations; (2) ne peuvent être ni reproduites, ni redistribuées; (3) sont présentées sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar ni ses fournisseurs d'informations ne pourront être tenus pour responsables de tout dommage ou perte résultant de l'utilisation de ces données.

SG IS FUND - EURO GOVERNMENT BONDS

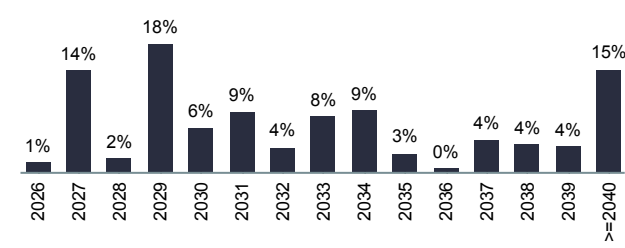
DÉCEMBRE 2025

Critères financiers

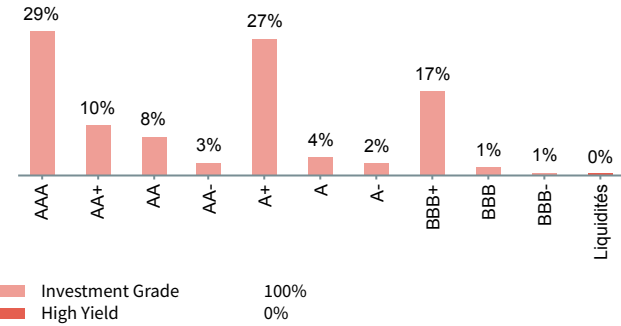
ALLOCATION GÉOGRAPHIQUE



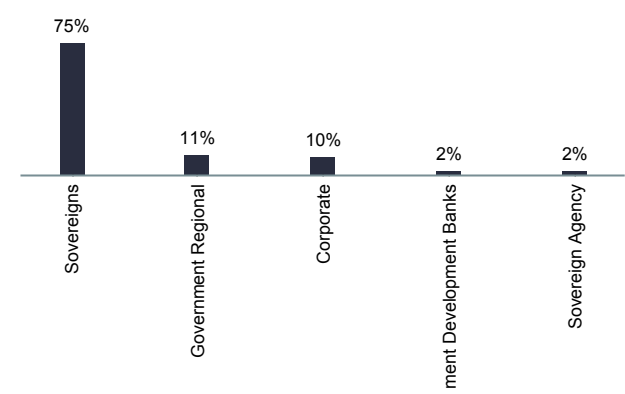
RÉPARTITION PAR MATURITÉ



RÉPARTITION PAR NOTATION



ALLOCATION SECTORIELLE



DERNIERS MOUVEMENTS EN PORTEFEUILLE

Nom	Poids	Date	Opération
NRW 0.95 03/13/28	0,1%	19/12/2025	Vente
NEDWBK 2 3/4 11/09/27	0,1%	19/12/2025	Vente
BTPS 4.1 02/01/29	0,0%	18/12/2025	Vente
FRTR 1 3/4 06/25/39	0,0%	18/12/2025	Vente
FRTR 2 3/4 02/25/29	0,0%	18/12/2025	Vente
RAGB 2.9 05/23/29	0,0%	18/12/2025	Vente
BGB 2 3/4 04/22/39	0,1%	18/12/2025	Vente
DBR 1.8 08/15/53	0,0%	18/12/2025	Vente
BTPS 4 10/30/31	0,0%	18/12/2025	Vente
SPGB 3 1/2 05/31/29	0,0%	18/12/2025	Vente

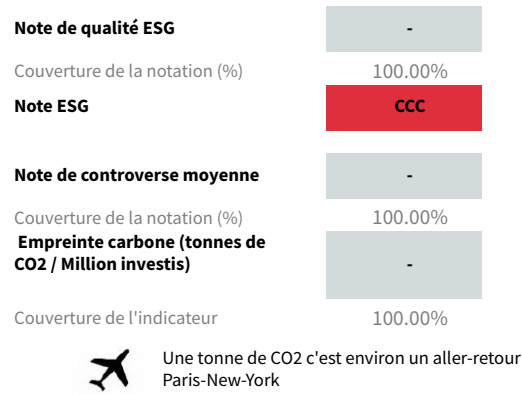
CARACTÉRISTIQUES DU PORTEFEUILLE

Yield to Convention	2,9%
Mod. Duration	6.82
Maturité moyenne (années)	10.52
Notation moyenne	A+
Poids moyen	0,7%
Nombre d'émetteurs	36

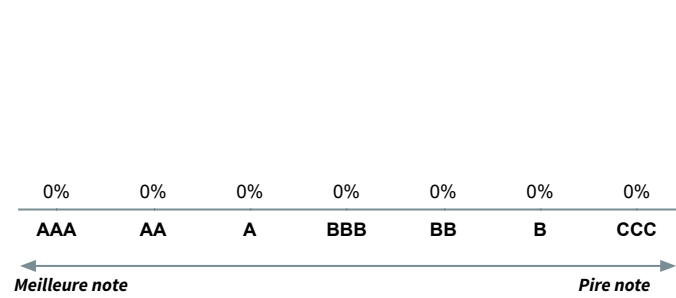
Source: Société Générale Investment Solutions (Europe) au 31/12/2025.
La pondération réelle, les allocations d'investissements et les rendements sont susceptibles de varier sur une période continue et peuvent ne pas être exactement les mêmes que ceux indiqués. Les investisseurs doivent comprendre les différentes classes d'actifs qui composent les allocations d'investissements car chaque classe d'actifs possède des types de risques spécifiques.

Critères extra-financiers

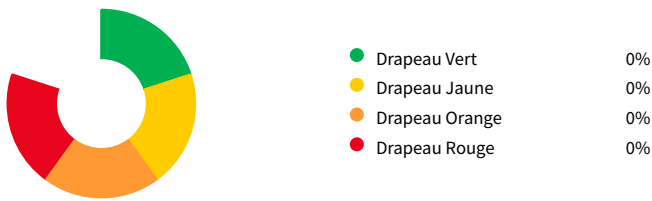
INDICATEURS ESG



RÉPARTITION PAR NOTES ESG



RÉPARTITION PAR INDICATEUR DE CONTROVERSE



COMMENTAIRES DE GESTION

Néanmoins partiellement compensé par une bonne allocation pays ainsi qu'un carry bénéfique en provenance des titres quasi-souverains.

Les marchés obligataires ont connu des mouvements contrastés au cours du trimestre. En octobre, une détente s'est amorcée en zone euro, avec une baisse des taux souverains (OAT 10 ans à 3,42 % contre 3,54 % en septembre), reflétant une perception plus favorable du risque souverain. Cette tendance s'est inversée en décembre, avec une remontée des taux longs : le Bund à 10 ans est passé de 2,63 % à 2,85 %, et l'OAT à 10 ans de 3,41 % à 3,56 %, entraînant un léger resserrement du spread OAT/Bund (71 pb en fin d'année). Dans ce contexte, la position long Bund – short OAT représentant 7 % de l'actif a souffert sur le trimestre. En revanche, fort d'une sous-pondération en sensibilité aux taux, le fonds navigue plus habilement que son benchmark dans ce cadre macroéconomique.

La diversification envers les agences, collectivités locales et émetteurs supranationaux représente toujours un fort potentiel via un rendement plus attractif pour un niveau de risque maîtrisé, ce compartiment représente 25 % de l'actif global.

En fin d'année, le portefeuille affiche un rendement conventionnel de 2,93 %, une durée de 6,81 incluant les couvertures et une notation moyenne de A+. Sur le plan extra-financier, le fonds se démarque par un poids de green bonds supérieur à 50 % ainsi qu'une notation ESG MSCI meilleure que celle du benchmark amélioré (retraité de 30 % des titres les moins bien notés).

GLOSSAIRE ET AVERTISSEMENTS

SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)

Le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 concerne les informations à fournir en matière de développement durable dans le secteur des services financiers (dit règlement SFDR ou règlement Disclosure).

TAXONOMIE

Le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 (dit règlement Taxonomy) établit un cadre pour faciliter l'investissement durable et modifiant le règlement (UE) 2019/2088.

CRITÈRES ESG

Les notations ESG MSCI visent à mesurer la résilience d'une entreprise face aux risques ESG (Environnement, Social et Gouvernance) à long terme. Pour chaque entreprise, un score moyen pondéré est calculé sur la base des scores et des pondérations des 3 facteurs. Pour obtenir une note finale sous forme de lettre, ce score est normalisé par secteur d'activité. La note ajustée de l'industrie correspond à une note comprise entre AAA et CCC. Ces évaluations des performances des entreprises ne sont pas absolues mais sont explicitement destinées à être relatives aux normes et aux performances des pairs de l'industrie d'une entreprise.

* La note de qualité ESG de l'univers est retraité des 20% des moins bonnes notes ESG.

Lettre	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Note	0 - 1.4	1.4-2.9	2.9-4.3	4.3-5.7	5.7-7.1	7.1-8.6	8.6-10

EMPREINTE CARBONE

En tant qu'indicateurs clés du changement climatique, les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont classées selon le protocole des gaz à effet de serre et sont regroupées en trois catégories:

Champ d'application 1 - Champ d'application direct: les émissions de GES sont celles qui proviennent directement de sources détenues ou contrôlées par l'institution.

Champ d'application 2 - Champ d'application indirect: les émissions de GES sont des émissions indirectes générées par la production d'électricité consommée par l'établissement.

Champ d'application 3 - Champ d'application indirect: les émissions de GES sont toutes les autres émissions indirectes qui sont des conséquences des activités de l'institution, mais qui proviennent de sources non détenues et contrôlées par l'institution.

Le fonds utilise des données MSCI qui sont basées sur des chiffres déclaratifs ou estimés d'entreprises. Il vise à prendre en compte les émissions de GES des Scopes 1 et 2, produites par les sociétés détenues en portefeuille. Les émissions de GES sont comparées aux ventes de chaque entreprise et ajustées avec le poids de sécurité dans le portefeuille.

REVENUS À IMPACT POSITIF

L'exposition des revenus aux solutions d'impact durable reflète la mesure dans laquelle les revenus des entreprises sont exposés aux produits et services qui contribuent à résoudre les grands défis sociaux et environnementaux du monde. Il est calculé comme une moyenne pondérée, en utilisant les pondérations du portefeuille ou de l'indice et le pourcentage de chaque émetteur sur les revenus générés par Sustainable Impact Solutions. Pour être éligible à la contribution, un émetteur doit respecter des normes ESG minimales.

COUVERTURE INDICATEUR

La notation ESG MSCI ne couvre pas la totalité des émetteurs, il est ainsi important d'afficher le taux de couverture pour appréhender la notation. Sur ce document, la couverture de la notation est affichée en pourcentage (%), c'est-à-dire le pourcentage de valeurs couvertes sur la totalité du portefeuille.

AVERTISSEMENT

Le contenu de ce document n'est pas destiné à fournir un service d'investissement ou un conseil en investissement ; il ne constitue ni une offre de produit, ni une quelconque incitation à l'achat ou à la vente. Les informations contenues sont données à titre indicatif et visent à mettre à la disposition du lecteur les informations pouvant être utiles à sa prise de décision. Elles ne constituent en aucune manière des recommandations personnalisées. Le lecteur ne saurait en tirer ni une recommandation d'investissement, ni un conseil juridique, comptable ou fiscal. Les informations sur les performances passées éventuellement reproduites ne garantissent en aucun cas les performances futures. Pareillement, le document ne saurait être considéré comme une incitation, sollicitation ou offre à investir dans les catégories d'actifs y mentionnés. Le lecteur est averti que la passation d'ordres de bourse requiert une parfaite connaissance de la réglementation et du fonctionnement des marchés. Avant d'investir, il doit avoir conscience des fluctuations rapides qui peuvent intervenir sur certains marchés et de leur caractère spéculatif ou de leur manque de liquidité. Certains actifs ou catégories d'actifs mentionnés dans le document peuvent ne pas être des investissements appropriés pour le lecteur. Dans certains cas, l'investissement effectué comporte même un risque de perte élevé indéterminable, susceptible d'excéder l'investissement initial. Par conséquent, avant de prendre une décision d'investir, le lecteur est tenu de s'adresser à son conseiller en investissements ou intermédiaire financier, pour obtenir des conseils personnalisés de manière à pouvoir apprécier les caractères des investissements envisagés et les risques particuliers inhérents à ces investissements, afin de déterminer si l'investissement envisagé est compatible avec son profil et ses objectifs d'investissement. Informations destinées aux investisseurs suisses : Ce compartiment est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) et en Suisse par la "Swiss Financial Supervisory Authority (FINMA). Le prospectus, le Key Investor Document, les statuts/le contrat du Fonds ainsi que les rapports annuels et semestriels du Fonds peuvent être obtenus sur simple demande et sans frais au siège du Représentant Suisse, de SG IS Fund, de la Société de gestion ou de la Banque dépositaire. Publications : En Suisse, les publications ou notifications du Fonds seront faites sur la plateforme électronique www.fundinfo.com. Les publications ou notifications du Fonds sont également disponibles auprès du siège de SG IS Fund ou sur le site <https://investmentsolutions.societegenerale.lu/fr/>.

CONTROVERSE

Une controverse ESG peut être définie comme un incident ou une situation existante dans lesquels une entreprise est confrontée à des allégations de comportement négatif à l'égard de diverses parties (employés, fournisseurs, collectivités, environnement, actionnaires...) L'objectif de la recherche sur les Controverses ESG est d'évaluer la gravité de ces situations. Pour chaque émetteur, la notation ESG s'accompagne d'un indicateur de controverse :

 **Drapeau Vert** : indique des litiges moins importants ou que rien n'est à signaler.

 **Drapeau Jaune** : indique un litige qui mérite d'être signalé.

 **Drapeau Orange** : indique un ou plusieurs litiges sévères récents et qui toujours d'actualité.

 **Drapeau Rouge** : indique au moins un litige sévère.

L'indicateur de controverse se traduit en note de controverse :

Rouge 0 - Orange 1 - Jaune 2 à 4 - Vert 5 à 10

SOCIÉTÉS AYANT DES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE LEURS

ÉMISSIONS CARBONE

Sociétés ayant des objectifs de réduction de leurs émissions carbone offrent aux entreprises une voie clairement définie vers une croissance à l'épreuve du temps en précisant de combien et à quelle vitesse elles doivent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Les objectifs adoptés par les entreprises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont considérés comme "fondés sur la science" s'ils sont conformes aux objectifs de l'accord de Paris - limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre les efforts pour limiter le réchauffement à 1,5 °C. *Source : Science Based Target Initiative.

INDICATEURS D'IMPACT

Les indicateurs d'impacts permettent de rendre compte de manière pertinente et pérenne l'engagement environnemental, social et gouvernemental de nos investissements. Les quatre indicateurs affichés ne constituent pas une liste exhaustive, ils ont été choisis par la société de gestion. Mixité au sein des organes de gouvernance : Ce chiffre représente le pourcentage de femmes présentes au conseil d'administration des entreprises. Sociétés ayant une politique de lutte contre la déforestation : Part d'investissement dans des sociétés avec une politique de lutte contre la déforestation.

VIOLATIONS DES PRINCIPES DES NATIONS UNIES ET DE L'OCDE

Le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE encouragent un comportement éthique et responsable des entreprises en abordant différents aspects tels que les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

ESG LUXFLAG LABEL

LuxFLAG est une association sans but lucratif, indépendante, internationale créée au Luxembourg en juillet 2006. LuxFLAG a pour objectif de donner aux investisseurs l'assurance que les fonds qui portent son label intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à chaque étape de leur processus d'investissement.